Signaler, archiver et diffuser sa thèse

PDF de thèse : dépôt définitif sur ADUM (2e dépôt)

Vérifier les données

Première page = page de titre

Couverture proposée par l'Ecole doctorale

- ◯ Logo
- ◯ Spécialité de doctorat = ADUM = carte étudiant
- ◯ École doctorale
- ◯ Laboratoire
- ◯ Date de soutenance
- ◯ Titre original
- ◯ Titre traduit
- ◯ Membres du jury et rôle (si examinateur absent : le retirer)

Contrôle du fichier PDF

Vérifier la compatibilité du fichier à l'archivage pérenne

https://facile.cines.fr/

Onglet Validation
Cliquer sur :
1 Choisissez des fichiers
2 Valider

Test réussi

Bien formé	Valide	Archivable dans PAC
✔	✔	✔

ADUM

Mettre à jour les données sur ADUM

- ◯ Titre en français
- ◯ Titre en anglais ou autre langue
- ◯ Résumé ≤ 4000 mots en français
- ◯ Résumé ≤ 4000 mots en anglais ou autre langue
- ◯ Mots-clés en français
- ◯ Mots-clés en anglais ou autre langue

Autorisation de diffusion

Sélectionner le mode de diffusion de la thèse 1 seul choix possible parmi trois :

- ◯ Internet
- ◯ Internet après une période d'embargo
- ◯ Refus de diffusion (accès restreint à la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la recherche française)

Domaine HAL

Si thèse avec diffusion Internet, choisir les domaines de l'archive ouverte HAL

- ◯ Sélectionner 1-3 domaines HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/domain/index

Fin du traitement

Vérifier les données saisies

Consulter : theses.fr

Contact : theses.bu@univ-smb.fr

2024-2025

Glossaire

Archivage et diffusion de la thèse:

En tant que doctorant et docteur, vous êtes concerné par les dispositions de l'**arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national du doctorat (formation, délivrance du diplôme). Votre fichier électronique de thèse fait l'objet d'un dépôt obligatoire auprès de votre établissement.

Votre établissement procède ensuite à l'archivage pérenne et au référencement de votre thèse :

- dans le catalogue national *Sudoc* https://www.sudoc.abes.fr/
- dans le portail *theses.fr* https://theses.fr
- et la plateforme d'archive ouverte HAL (si diffusion Internet) https://theses.hal.science/

Une fois votre thèse déposée et traitée, celle-ci va être diffusée en ligne:

• **librement sur Internet** si vous donnez votre accord dans le contrat que vous signez avec l'établissement de soutenance;

• sinon, **en accès restreint au sein de la communauté universitaire française** (obligatoire)

Vous pouvez différer la diffusion en ligne de votre thèse en la soumettant à une **période d'embargo** pendant laquelle le fichier est disponible uniquement au sein de la communauté universitaire française.

Seules les thèses confidentielles ne peuvent être diffusées. La confidentialité est décidée par le chef d'établissement, non par le docteur, et s'accompagne d'une soutenance de thèse à huis clos. Elle est toujours limitée dans le temps.

L'USMB a choisi l'archive ouverte HAL pour la diffusion des publications scientifiques. Vous pouvez aussi déposer vous-même votre thèse dans une archive ouverte.

La diffusion de votre thèse implique de votre part le respect:

• du code de la propriété intellectuelle: si votre thèse contient des œuvres sous droits, vous devez obtenir l'autorisation des ayants droits pour les réutiliser et les diffuser. Les œuvres du domaine public ne sont pas concernées par cette disposition;

• du Règlement général sur la protection des données (RGPD) : si votre thèse contient des données personnelles concernant des tiers, celles-ci doivent être anonymisées ou pseudonymisées.

Signalement de la thèse :

Le signalement de la thèse sur Internet (y compris pour les thèses sous embargo ou confidentielles) est **obligatoire** : les éléments nécessairement signalés sont les titres, les résumés et les mots clés.

NB: Dans le cadre d'une demande de confidentialité, nous vous invitons à porter une attention particulière à vos titres, résumés et mots clés, sachant qu'ils seront visibles, si vous souhaitez préserver au mieux les résultats de votre recherche jusqu'à la fin de la confidentialité.